
CONCERTATION PLÉNIÈRE PAYS DE QUIMPERLÉ

23 JANVIER 2020

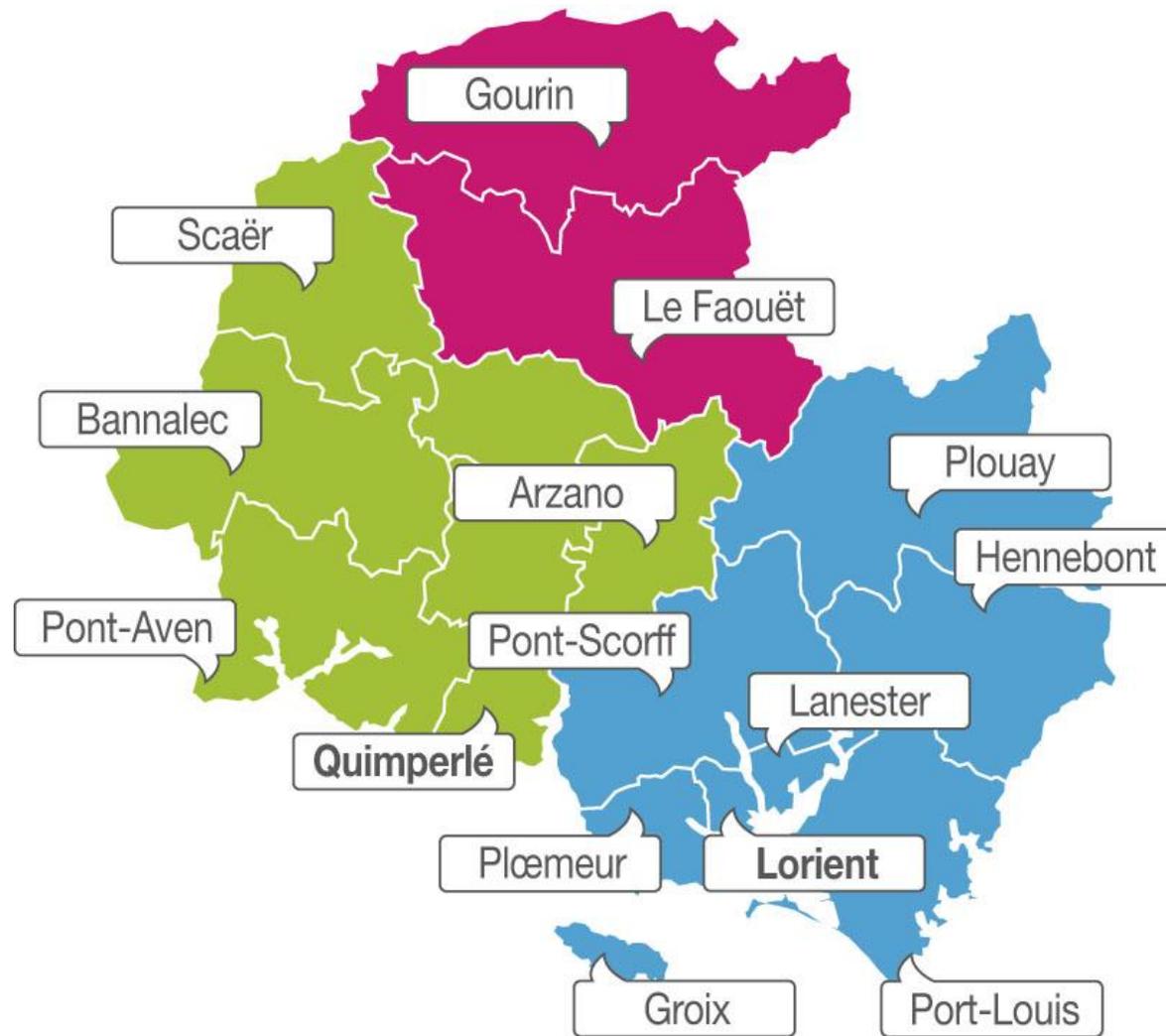


LE MENU

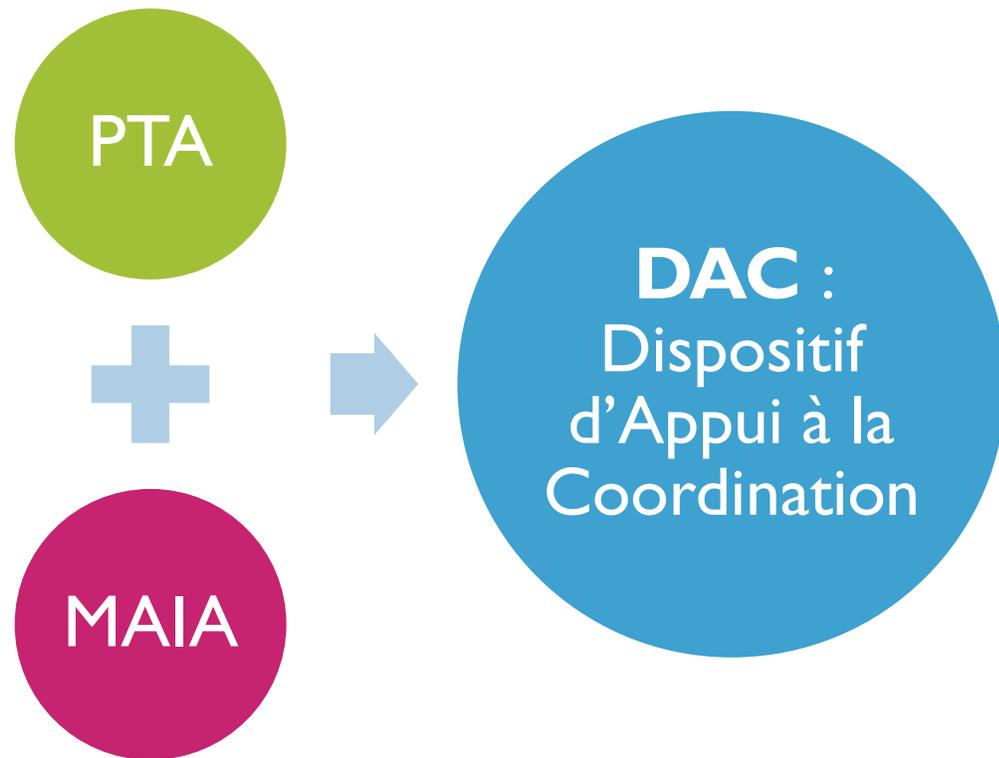


- Bilan 2019
- Perspectives 2020
- Actualités
 - Contrat Local de Santé
 - Focus GCS E-santé
 - Equipe Spécialisée Alzheimer
 - Hospitalisation A Domicile
 - Autres brèves ??

TERRITOIRE D'INTERVENTION

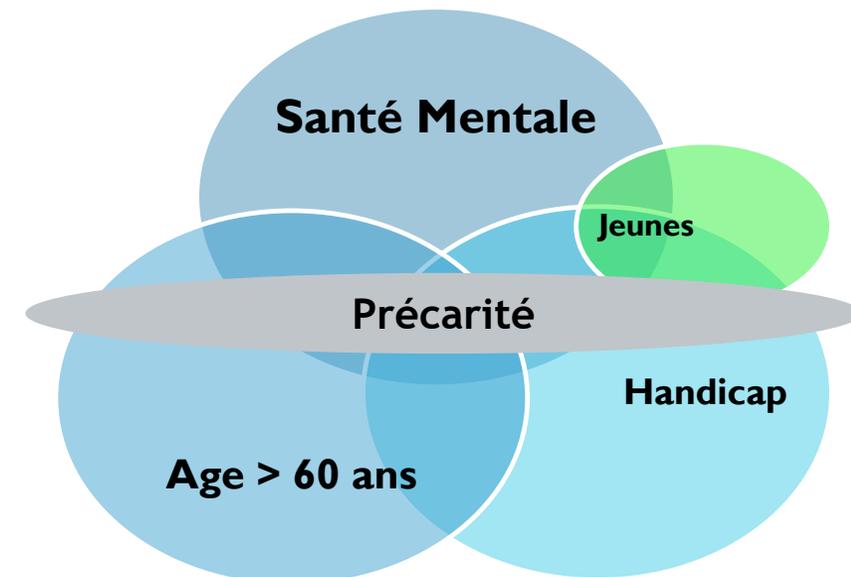


RIEN NE SE PERD, RIEN NE SE CRÉE, ...



Améliorer les parcours

- Coordination de parcours individuel
- Coordination de territoire



EN 2019

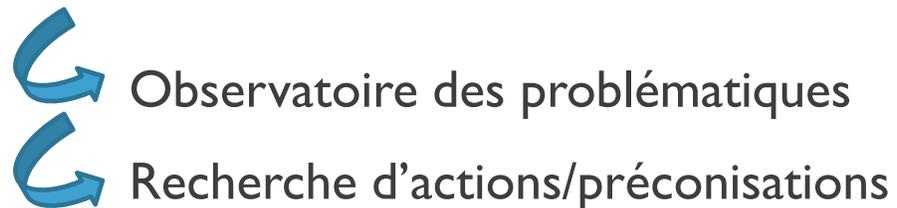
Favoriser l'intégration

Améliorer les parcours

Coordonner les parcours complexes

FAVORISER L'INTÉGRATION

- 1 concertation plénière
- 2 concertations restreintes
- 3 Ateliers SCI : Situations Concrètes Insatisfaisantes



Forum Santé-Précarité
Quimperlé/Concarneau
21 mai 2019



AMÉLIORER LES PARCOURS : L'OFFRE DE RÉPIT

Quimperlé
communauté
B R O K E M P E R L E



Personnes Agées

3 GT :

- Développer la communication sur l'HT auprès des professionnels, des familles et personnes
- Hébergement Temporaire d'Urgence
- Nouvelles prestations alternatives
- Améliorer le repérage de la vulnérabilité
- Adapter l'offre à l'évolution des publics : PHV, troubles psychiques, ...



Restitution CD/ARS en 2020

Handicap-santé mentale

2 GT :

- Sensibilisation handicap psychique = CLS
- Améliorer le repérage et l'orientation des personnes en situations de crise/rupture
- Partage autour de projets habitat inclusif/partagé

AMÉLIORER LES PARCOURS



Le Projet Territorial de Santé Mentale :

<http://ptsm29.com/>

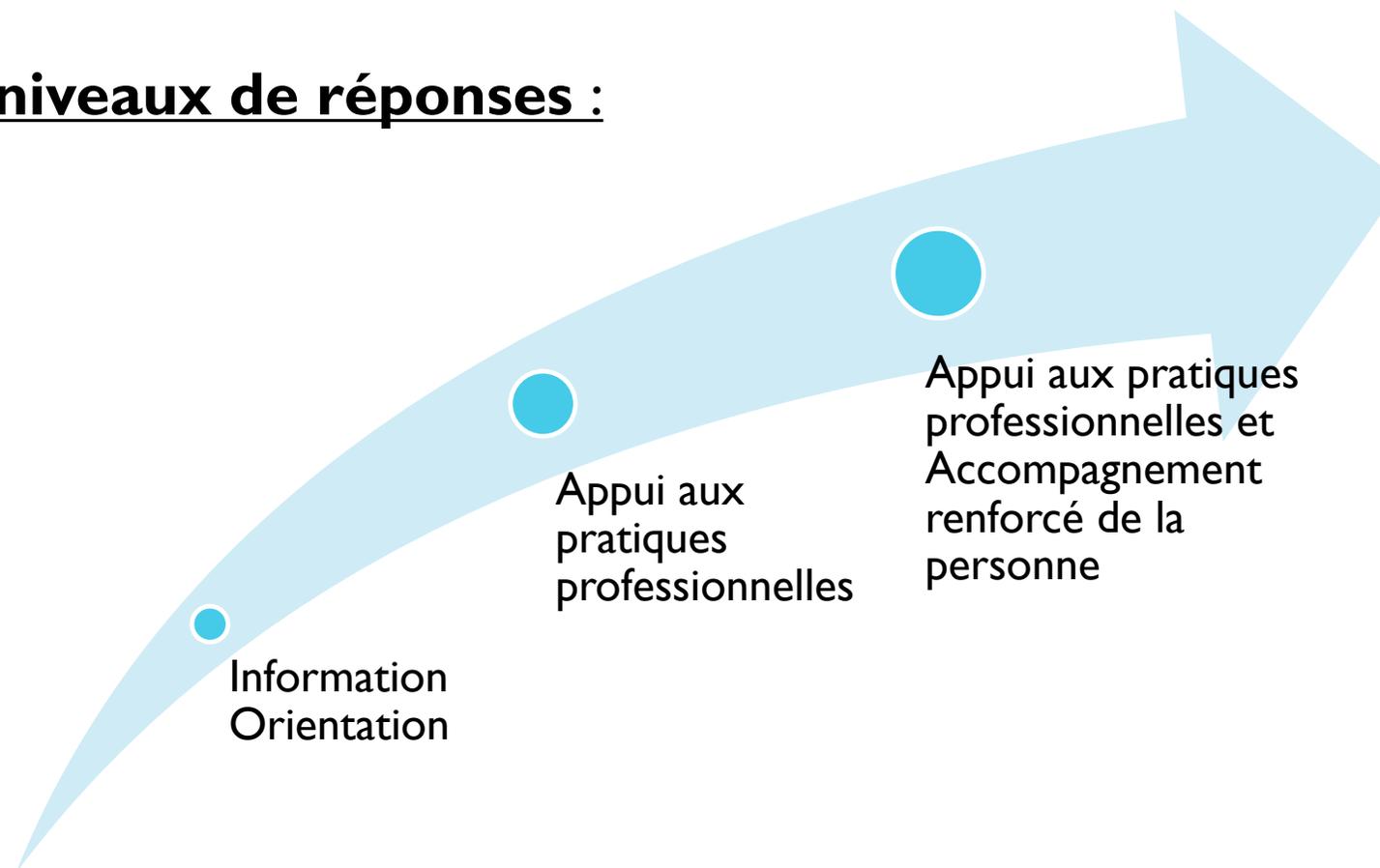
PTSM
29

- Mieux connaître et faire **connaître l'offre** de soins, d'accompagnement et de prévention
- **Favoriser l'inclusion** dans la cité des personnes concernées par la santé mentale.
- **Améliorer l'accès** aux dispositifs de soins et d'accompagnement sur le territoire.
- Construire des **parcours de vie et de soins coordonnés**.

COORDONNER LES PARCOURS



3 niveaux de réponses :



Information
Orientation

Appui aux
pratiques
professionnelles

Appui aux pratiques
professionnelles et
Accompagnement
renforcé de la
personne

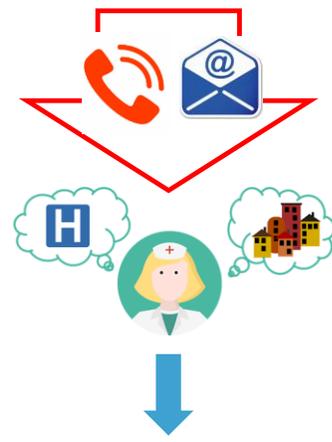
**Analyse des ruptures
de parcours**



☎ 02 97 30 00 00

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30
contact@capautonomiesante.bzh
capautonomiesante@telesantebretagne.org

i **INFORMATION ET ORIENTATION**
vers les services adaptés



ÉVALUATION MULTIDIMENSIONNELLE
Recueil de l'existant
Visite à domicile
Recours à expertise si besoin



APPUI A LA COORDINATION
Suivi de la mise en œuvre
Organisation de concertations pluri-professionnelles

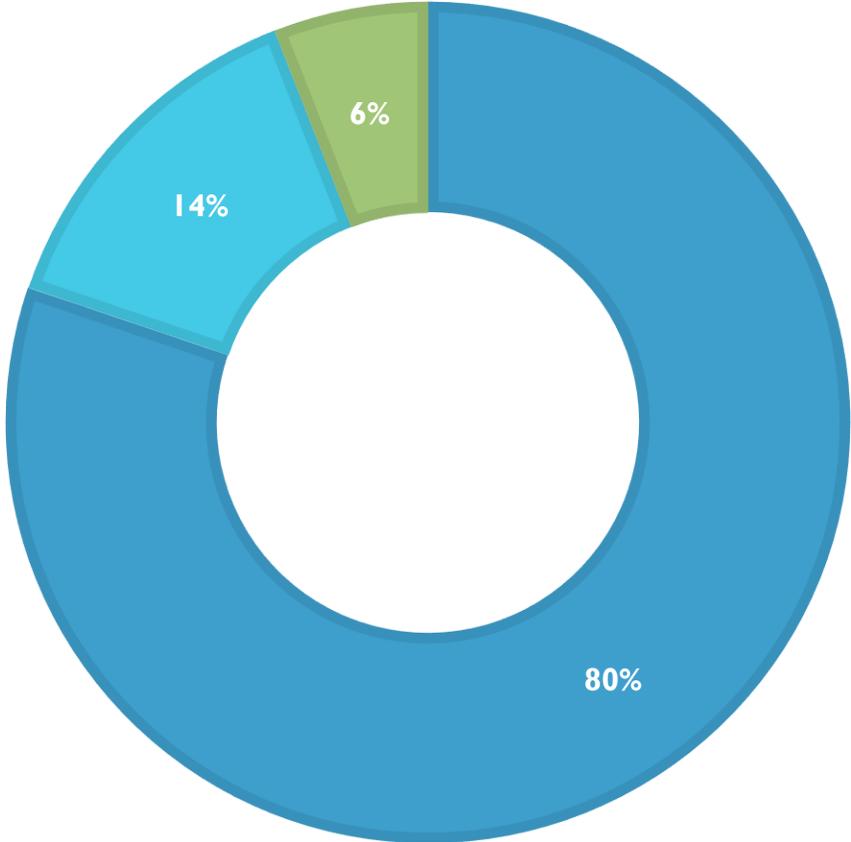


COORDINATION INTENSIVE
Accompagnement renforcé, intensif et au long cours

STABILISATION DE LA SITUATION
Veille avec identification d'un référent pour donner l'alerte

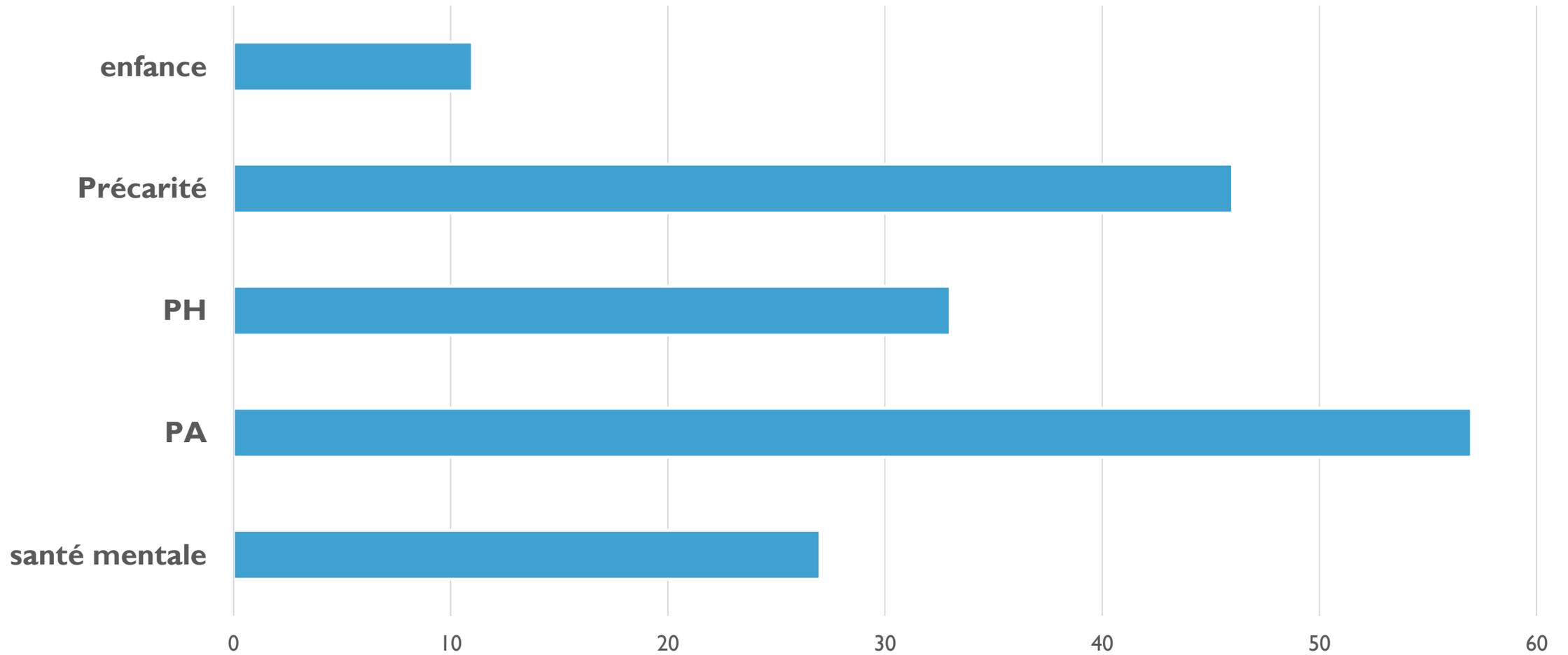
RÉPONSES AUX SOLLICITATIONS

■ Appui à la coordination ■ Accompagnement renforcé ■ Intermédiaire

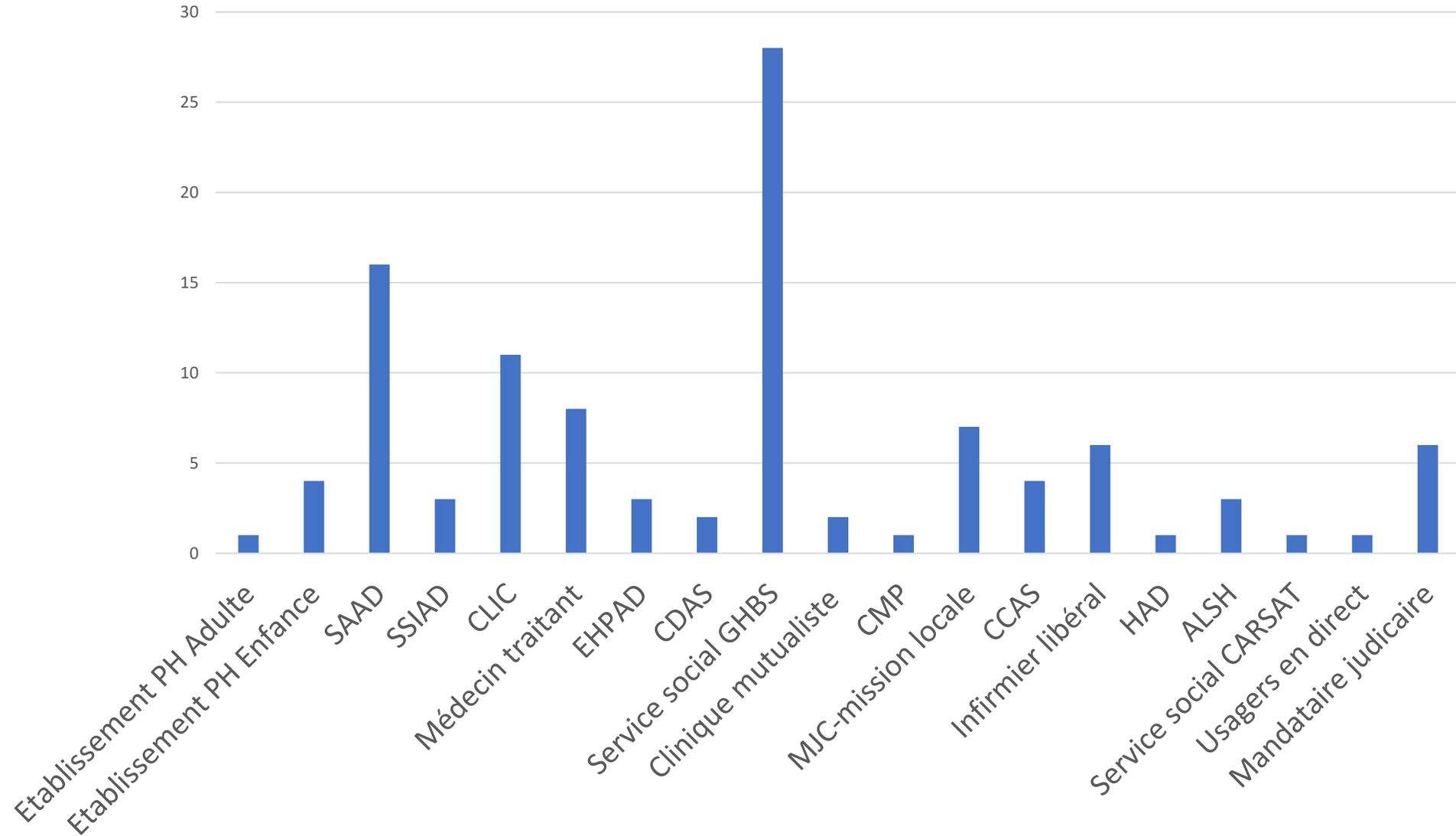




Domaines d'action



Orienteurs



ET 2020 ?

Repérage de la vulnérabilité

Partage d'informations

Recensement des problématiques

UN OUTIL D'AIDE AU REPÉRAGE DE LA VULNÉRABILITÉ

■ Pourquoi ?

Faciliter et anticiper le signalement des personnes

en situation de vulnérabilité

Fluidifier les parcours

■ Qui ?

En 2020 : les élus et CCAS,

associer d'autres acteurs (Insertion, ...)

■ Comment ?

Sensibilisation et échanges de pratiques

➔ **1^{er} Séminaire - 16 juin : élus et CCAS**



**REPERER ET ANTICIPER
LE SIGNALEMENT DE LA vulnérabilité
ET/OU DE LA maltraitance
CHEZ UN adulte fragilisé**

memo

Définition de la vulnérabilité

La personne vulnérable est définie comme « une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ».

Il s'agit de « toute personne dans l'impossibilité de protéger seule à ses intérêts en raison d'une altération, rendue constante, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de la volonté » qui « peut bénéficier d'une mesure de protection juridique ».

Types de vulnérabilité : physique, psychique, sociale et juridique

Définition de la maltraitance

Il s'agit d'une violence ou un traitement « par lequel acte ou omission commis par une personne ou par une entité à la fois, à l'initiative corporelle ou psychique ou à la suite d'une autre personne ne comprenant gravement le développement de la personnalité et/ou agit à sa détresse physique ».

Effets de la maltraitance : physiques, psychologiques, médicaux et financiers, de négligence ou omission, maltraitance institutionnelle, etc.

Les principes fondamentaux

- Prendre en considération la parole de la personne vulnérable : entendre et être attentif à toute forme d'expression de souffrance et respecter sa vie privée (article 9 du Code civil)
- Ne pas rester muet devant une situation de vulnérabilité : intervenir la plus tôt dans un cadre professionnel
- Mettre conjointement toutes actions utiles à l'égard de la personne
- Informer et associer la personne vulnérable à toutes les actions engagées, bien qu'il n'existe pas d'obligation légale de prévenir la victime d'un signalement au Procureur de la République

Les obligations professionnelles

- Porter assistance aux personnes en péril (article 223-6 du Code pénal) : il est donc de la responsabilité individuelle de dénoncer une situation de maltraitance
- Signaler les mauvais traitements ou privations infligés à une personne vulnérable fu son autorité à personne est possible de peine d'emprisonnement
- Respecter le secret professionnel et l'obligation de discrétion MAIS être responsable des révélations nécessaires pour des faits de maltraitance constatés sur une personne adulte vulnérable (responsabilité encourue dans l'article 226-14 du Code pénal relative à la révélation d'une information à caractère secret)

LES ÉTAPES POUR repérer puis signaler



REPÉRAGE PRÉCOCE DES HANDICAPS



■ Pourquoi ?

Simplifier et fluidifier le parcours du jeune et de sa famille

Faciliter l'inclusion/ maintien des enfants en milieu ordinaire

Faciliter le partage d'informations

■ Qui ?

Les professionnels de l'éducation (directeurs d'établissements, infirmières scolaires,...), de la jeunesse (ALSH, PAEJ,...), de la santé (PMI, CMPI, professionnels libéraux), CDAS, ...

■ Comment ?

GT enfance et petite enfance : Mise en lien des professionnels et recherche de modalités de fonctionnement (canaux et espace de communication)

PARLONS « PSY »



■ Pourquoi ?

Faire de la santé mentale une responsabilité collective

Faciliter les échanges entre professionnels pour un repérage et une prise en charge précoce

Fluidifier la coordination entre les différents acteurs qui maillent le parcours de la personne

■ Qui ?

Professionnels des secteurs sanitaires, social et médico-social, élus, bénévoles.

■ Comment ?

Psychiatrie ambulatoire/Coordination territoriale :

➡ Organiser un/des **temps de sensibilisation** des acteurs du parcours.

PARTAGE D'INFORMATIONS



Quel cadre de l'échange et du partage d'informations sur le territoire ?

Un partage au service d'un accompagnement de qualité

L'augmentation régulière de l'espérance de vie, l'accroissement du nombre de personnes atteintes de maladies chroniques, la préférence des personnes âgées de rester vivre à leur domicile ou encore les changements du système de santé contribuent ensemble à une évolution des besoins et des réponses à y apporter.

Au quotidien, des personnes âgées, régulièrement suivies par le cumul de maladies chroniques, sont amenées à recourir à différentes compétences, différents acteurs, au sein d'établissements ou en libéral, dans le privé ou le public, dans l'associatif, quels que soient les domaines d'intervention (médical, social, médico-social, juridique...).

Les services et les professionnels qui y exercent peuvent être chargés d'évaluer les besoins des personnes accompagnées, de mettre en place des actions nécessaires (aide, soins, diagnostic, suivi social...) et d'assurer leur coordination en interaction avec les autres acteurs impliqués.

En conséquence, l'intervention de différents professionnels auprès d'une même personne implique l'échange et le partage d'informations au bénéfice du parcours de la personne et d'une meilleure connaissance des interventions de chacun. Il s'agit de permettre aux personnes de vivre selon leurs choix, parce qu'une vision globale est favorisée, et que des réponses adaptées et mesurées, sont apportées par les différents professionnels impliqués.

C'est dans cet objectif de promouvoir la continuité du - parcours de soins et de vie - que le législateur a, entre 2015 et 2016, étendu et précisé la façon dont nous, professionnels, pouvons être présents autour et avec chaque personne. L'introduction notamment de la notion d'équipe de soins est essentielle, car - l'appartenance de professionnels à une même équipe de soins détermine (...) les conditions dans lesquelles ces professionnels peuvent échanger et partager les informations relatives à une même personne -.

Ce support a pour objectif de donner à chaque professionnel les grands principes du partage d'informations afin de commencer à venir le soutenir dans sa pratique et dans le lien avec les autres intervenants. Il s'agit de comprendre comment nous pouvons, aujourd'hui, « faire équipe » auprès d'une même personne, dans le respect de son individualité et de sa vie privée.

MAIA Finistère
L'intégration des acteurs pour l'autonomie des personnes âgées

■ Pourquoi ?

Faciliter le partage d'information entre professionnels du domicile et entre le domicile et institutions.

■ Qui ?

SAAD, HAD, SSIAD, hôpital, CDAS, libéraux, ...

■ Comment ?

Constitution d'un **GT : 4 juin 2020**

Diffusion d'un **guide du partage d'informations**

Partage d'expériences autour des outils et supports.

Recherche de solutions

Inscription !

LES ESPACES DE CONCERTATION



■ Pourquoi ?

Faciliter le partage d'information et de pratiques entre acteurs du parcours.

Recenser les problématiques du territoire.

■ Qui ?

Professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire, élus, bénévoles, ...

■ Comment ?

Les Ateliers SCI à Quimperlé et Scaër.

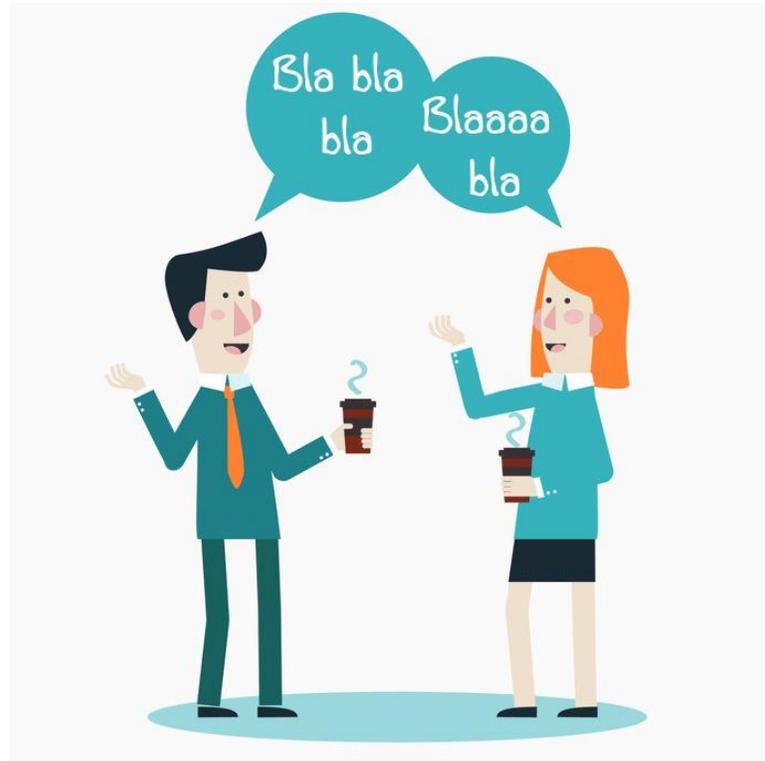
GT offre de répit : 2 avril - 15h-17h

GT Lancement CLS 2 : 13 février – 10-12h

Inscription !



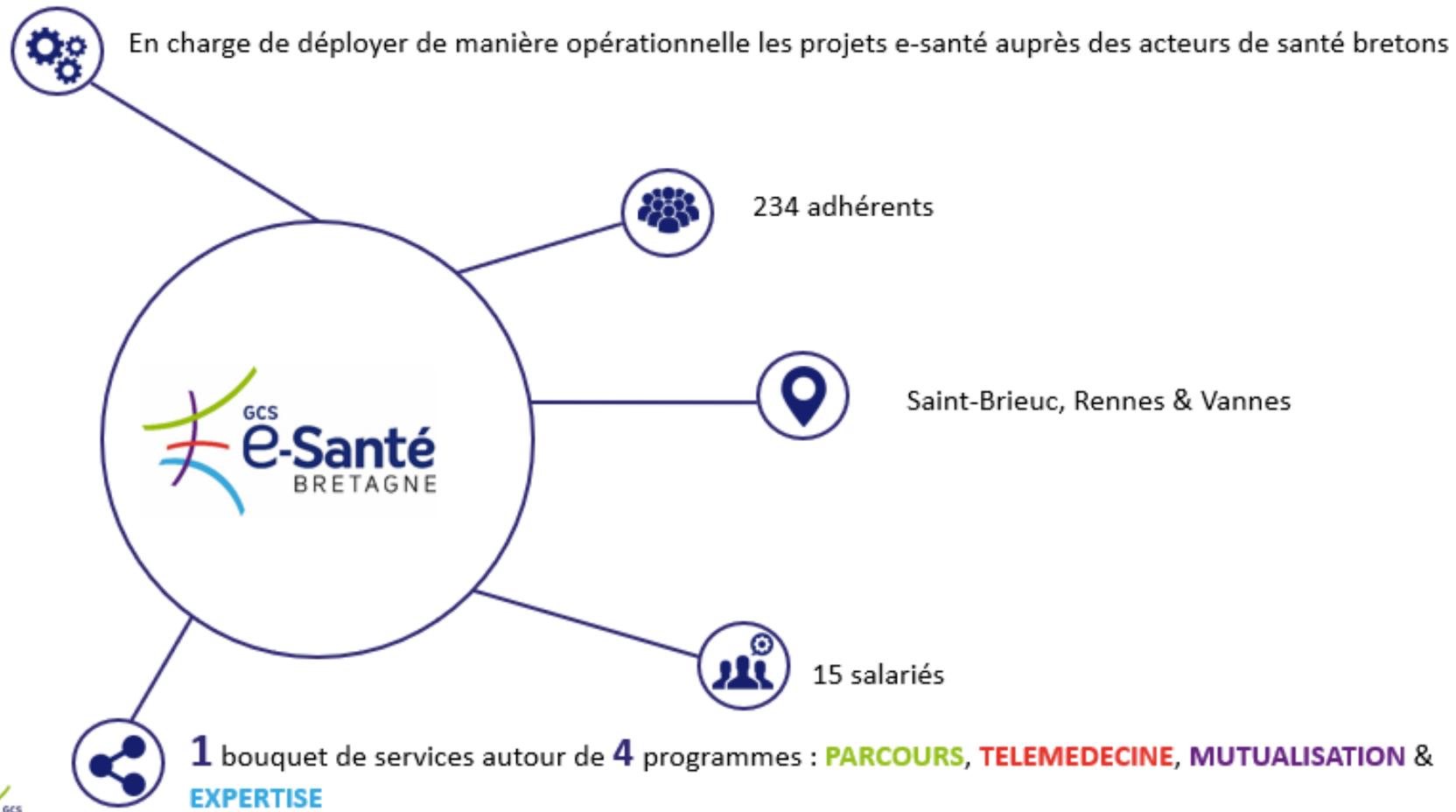
CALENDRIER 2020



- **13 février** – 10-12h : lancement GT CLS2
- **2 avril** – 15-17h : GT Offre de répit
- **4 juin** – 9h30-12h30 : GT Partage d'info

- **16 juin** : 1^{er} séminaire élus-CCAS
- **Oct-nov** : 2^{ème} séminaire élus-CCAS

FOCUS GCS-E SANTÉ





La Messagerie Sécurisée permet d'envoyer et recevoir de façon sécurisée des documents protégés par le secret professionnel :

- > **Identification** assurée du destinataire et de l'émetteur
- > **Intégrité** du contenu des messages
- > **Confidentialité** des messages



Interopérable avec les autres solutions de messagerie sécurisée : Mailiz, Apicrypt, proxys



Simple d'utilisation, elle ne nécessite aucune installation de logiciel sur le poste de travail et respecte les normes nationales.



Référentiel actif avec l'ensemble des professionnels de santé et les structures en Bretagne



Alimenté et interfacé avec les annuaires et référentiels nationaux (RPPS, ADELI, FINESS)



Brique essentielle de nombreux services : GWALENN, télémédecine, DCC

Annuaire Région Bretagne

Professionnel ou Activité Etablissement

Nom : louis

Profession :

Spécialité :

Adresse :

Ville :

Rayon de recherche : 15 Kms

Rechercher

Plan Satellite

LOUIS CLEMENTINE
Infirmier
CENTRE VILLE
35000 Rennes (35238)

PELTIER LOUIS VALERIE
Infirmier
CENTRE VILLE
35000 Rennes (35238)

LOUIS YVES
Infirmier
CENTRE VILLE
35000 Rennes (35238)

LOUIS DAMIEN
Infirmier
CENTRE VILLE
35000 Rennes (35238)

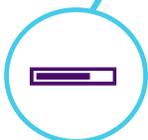
LOUIS SYLVIE
Infirmier
CENTRE VILLE
35000 Rennes (35238)

LOUIS ISABELLE
Technicien de Laboratoire
CENTRE VILLE
35510 Cesson-Sévigné (35051)

Ce service en ligne est **réservé aux professionnels de santé**. Il leur met à disposition un **répertoire complet, détaillé et mis à jour en permanence** de toute l'offre de santé régionale.



- **Faciliter** l'orientation des patients
- **Proposer** une information exhaustive de l'offre de soins régionale
- **Améliorer** la qualité de l'information et l'uniformiser.
- **Mettre en valeur** l'offre de soins des acteurs.
- **Répondre** à des situations de crises exceptionnelles.



- Peuplement **à 100 %** pour le sanitaire : MCO, PSY, SSR
- Peuplement **en cours** pour le médico-social
- Peuplement **à venir** pour l'ambulatoire



Outil numérique partagé, destiné à faciliter les parcours, et à destination des dispositifs de coordination et leurs partenaires



- ✓ **Favoriser** l'amélioration du parcours de santé du patient
- ✓ **Renforcer** les liens entre acteurs issus de secteurs différents (médico-social, sanitaire et social)
- ✓ **Suivre** le parcours des personnes ayant des problématiques de santé ou de perte d'autonomie
- ✓ **Coordonner** les projets et actions entreprises et à entreprendre autour de ces personnes



S'adresse à **tout type d'utilisateur associé** à la **coordination** autour de la personne



Pour adhérer : La démarche

①

Compléter le formulaire en ligne sur esante-bretagne.fr

②

Puis, renvoyer les documents reçus, complétés et signés au GCS e-Santé Bretagne



L'adhésion officielle au GCS e-Santé Bretagne s'effectue deux fois par an lors des assemblées générales annuelles de juin et décembre, mais il est possible de bénéficier des services du GCS e-Santé Bretagne en amont des assemblées générales.

👤 LOGIN

🔒 ****

Vous recevrez vos identifiants de connexion à l'ENRS, une fois que vous aurez demandé l'activation d'un service via ce formulaire [« Activer un service »](#).



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

www.capautonomiesante.bzh